



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 23 juin 2015 - 14h00-16h00

8^e bureau

ASSEMBLÉE NATIONALE – PARIS

ORDRE DU JOUR

I)	Retour sur les 9èmes rencontres Ville et Aéroport
II)	Organisation d'un rassemblement francilien élus / riverains devant le Ministère de l'Écologie
III)	<u>Point sur la privatisation des aéroports régionaux :</u> Toulouse-Blagnac, Lyon-Saint-Exupéry, Nice-Côte-d'Azur
IV)	<u>Questions diverses :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Étude sur les valeurs immobilières et les parcours résidentiels ;✓ Rapport d'activité 2014 de l'ACNUSA;✓ Mission parlementaire «Nuisances aéroportuaires»;✓ groupe de travail « Vols de nuit Roissy CDG » ;✓ Point financier



I)

**RETOUR SUR
LES 9es RENCONTRES VILLE ET AÉROPORT**

Les 9es rencontres Ville et Aéroport « Le transport aérien français en 2015. Turbulences et conflits dans un ciel toujours agité. Quelles réponses aux enjeux économiques et sociaux, territoriaux et environnementaux ? » se sont tenues le lundi 15 juin à la Maison de la Chimie.

On peut se féliciter de la bonne organisation tant au niveau de la Maison de la Chimie que pour le déjeuner Chez Française.

Surtout, il faut noter le bon niveau général des interventions même si certaines sont toujours trop longues, ce qui ne permet pas un débat suffisant avec la salle et peut générer un sentiment de frustration.

Sur les suites à donner à ces 9es rencontres Ville et Aéroport :

- | | |
|---|---|
| ➔ | Prendre contact avec Mme FORNI, DG Mobilité/Transports, Commission européenne afin de faire le point d'actualité sur les travaux de la CE concernant l'aérien et envisager une journée de travail à Bruxelles ? |
| ➔ | Prendre contact avec M.CARADEC, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Conseil supérieur de l'aviation civile sur la mission de réflexion stratégique maillage aéroportuaire lancée le 18 juin dernier |
| ➔ | Autres suites ? |

La transcription des enregistrements audio sera assurée d'ici la mi-juillet. D'ores et déjà et pour ceux qui le souhaitent, les présentations projetées pourront être diffusées aux membres du conseil d'administration. Certains d'entre vous en ont déjà fait la demande.

La mise en page des actes de ces 9es rencontres sera effectuée en septembre avec une diffusion programmée courant octobre 2015. Le livret des actes sera également mis en ligne et téléchargeable sur www.villeaeroport.fr

**DÉBAT - BILAN
DES 9es RENCONTRES VILLE ET AÉROPORT**



II)

**ORGANISATION D'UN RASSEMBLEMENT FRANCILIEN
ÉLUS-RIVERAINS
DEVANT LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE**

Suite notamment aux dernières CCAR Roissy CDG, Orly et Le Bourget et après discussion avec elles, une coordination des associations de riverains autour de Roissy (ADVOCNAR) et d'Orly (Alerte Nuisances Aériennes) s'est mise en place.

Objectif	Organisation d'un rassemblement francilien Élus/Associations de riverains devant le Ministère de l'Écologie cet automne.
Action Ville et Aéroport	<ul style="list-style-type: none">➤ 1/ participation aux réunions de coordination. L'une est organisée le 7 juillet prochain à l'initiative de l'ADVOCNAR.➤ 2/ mobilisation des élus du réseau V&A autour de Roissy, du Bourget et d'Orly et plus largement des élus concernés par le PEB et PGS de ces aéroports.➤ 3/ participation au Comité de pilotage de ce rassemblement Élus/Ass. de riverains. Celui-ci sera mis en place en septembre
Ce rassemblement est programmé durant la première quinzaine de novembre 2015 (mardi ou mercredi à 18h00)	

- x L'objectif est d'être reçu en délégation par le cabinet de la Ministre.
- x Un point presse pourra être organisé au sortir de la réunion.

Objet du rassemblement	<ul style="list-style-type: none">✓ Dispositif d'aide aux riverains✓ Vols de nuit✓ Arrêt de l'augmentation du nombre de vols et des nuisances aériennes en Ile-de-France
-----------------------------------	--

III)**POINT SUR LA PRIVATISATION DES AÉROPORTS RÉGIONAUX
Toulouse-Blagnac, Lyon-Saint-Exupéry, Nice-Côte-d'Azur****→ Point sur Toulouse-Blagnac**

L'État a finalisé en avril dernier la cession de 49,99% de la société d'exploitation de l'aéroport Toulouse-Blagnac au consortium Symbiose. Nous prenons acte de ce choix. Tout comme le Conseil départemental de la Haute-Garonne qui vient d'adhérer à Ville et Aéroport (délibération du 30/04/15), nous sommes opposés à cette privatisation.

Il convient maintenant d'assurer le maintien de la majorité publique dans le capital de la société aéroportuaire. Le contrôle par la puissance publique de cet équipement structurant est une priorité. Ville et Aéroport demande au gouvernement d'entendre cette légitime demande et de lui apporter toutes les garanties sur ce point.

LE NOUVEAU TOUR DE TABLE DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE TOULOUSE-BLAGNAC
Symbiose (6 sièges)
État (2 sièges)
CCI (4 sièges)
Toulouse Métropole (1 siège)
Conseil régional (1 siège)
Conseil départemental (1 siège)
Total : 15 sièges

Me Christophe Lèguevaques, Avocat du collectif d'opposant à la privatisation de l'aéroport Toulouse-Blagnac a indiqué lors du colloque Ville et Aéroport l'existence d'un pacte d'actionnaires secret entre l'État et Symbiose (vote commun) révélé par le site Mediapart en décembre 2014.

La nouvelle gouvernance se met en place à l'aéroport de Toulouse. Le 5 mai dernier la première réunion du nouveau conseil de surveillance s'est tenue et le nouvel actionnaire, Casil Europe, qui dispose d'une majorité de sièges a élu le nouveau président du conseil : Anne-Marie Idrac, ancienne présidente de la RATP.

La vente de l'aéroport de Toulouse à des Chinois pour 308 millions d'euros avec un plan de croissance prévoyant un objectif de trafic à 18 millions de passagers ne prend pas en compte les riverains.

➔ Point sur la privatisation de Lyon-Saint-Exupéry et Nice-Côte-d'Azur

(Article 49 de la loi MACRON)

LYON-SAINT-EXUPERY

La privatisation de l'aéroport de Lyon risque d'aggraver une situation déjà difficile. Attirés par une ouverture 24h/24 et des possibilités de doublement des pistes, les investisseurs privés chercheront à rentabiliser leur achat par l'augmentation du trafic, en particulier la nuit pour les vols intercontinentaux et le fret. Par ailleurs, les compagnies du Golfe (Qatar Airways) viennent d'obtenir de nouveaux droits de trafic sur cet aéroport (3 nouvelles lignes). Le patrimoine public financé par l'argent du contribuable passera à une entreprise privée qui orientera la politique régionale. Que les repreneurs soient chinois ou européens, la notion de profit commercial sera prioritaire, au détriment de l'environnement et des riverains.

L'aéroport de Genève souhaite entrer dans le capital de la société Aéroports de Lyon.

Alors que les discussions sont en cours pour savoir qui prendra la place de l'État actionnaire du troisième aéroport de France, les autorités suisses viennent de faire savoir que l'aéroport international de Genève veut se positionner comme candidat dans le cadre d'un consortium d'investisseurs.

Au sein de ce dernier se trouve notamment le groupe bancaire français BPCE (Banque populaire, Caisse d'Épargne) et d'autres acteurs privés.

De son côté, la CCI de Lyon semble apprécier cette initiative qui, selon elle, présente un grand intérêt pour le développement de la plateforme aéroportuaire lyonnaise. Le partenariat envisagé par Genève Aéroport avec la société Aéroports de Lyon pourrait ouvrir des perspectives ambitieuses en s'appuyant sur des espaces économiques connectés et des potentiels de développements complémentaires.

L'article 49 de la loi « Macron » pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques indique que les infrastructures aéroportuaires et le foncier demeureront la propriété de l'État. Et celui-ci devra approuver chaque année les tarifs des redevances d'aéroport.

Pour les élus locaux niçois, il ne faut pas retenir l'offre la plus avantageuse financièrement, mais celle qui garantisse à la fois la meilleure valorisation des parts de l'État et les intérêts locaux.

ADP avait indiqué en février qu'il regarderait le dossier des sociétés de gestion des aéroports de Nice et de Lyon, mais sans certitude de présenter une offre, en particulier pour le second. ADP souhaitant consolider surtout le Hub d'Air France à Roissy.

1. Étude sur les valeurs immobilières et les parcours résidentiels
2. Rapport d'activité 2014 de l'ACNUSA
3. Mission parlementaire « Nuisances aéroportuaires »
4. Groupe de travail « Vols de nuit Roissy CDG »
5. Point financier

Étude sur les valeurs immobilières et les parcours résidentiels

Soutenance de thèse de Mlle SEDOARISOA

La soutenance de thèse de Mlle SEDOARISOA était prévue pour juin, mais compte tenu de la situation actuelle de la doctorante, qui vient récemment d'être maman, il a été décidé de reporter la soutenance en septembre.

La thèse est achevée mais n'a pas encore été transmise à la reprographie.

Une fois qu'elle le sera M.DESPONDS, Directeur de thèse, reprendra contact avec R. Le Goix et F. Barthélémy (les deux rapporteurs) ainsi qu'avec P. Zembri pour que nous fixions les dates possibles pour la soutenance.

Dès que Mlle SEDOARISOA enverra sa thèse pour la reprographie, M.DESPONDS nous confirmera le lancement du processus. Il est impossible de le faire avant, par égard pour les deux rapporteurs qui doivent bénéficier d'un temps suffisant entre la date de réception de la thèse et celle de la soutenance.

En tout état de cause, la soutenance devra avoir lieu avant fin décembre, une réinscription en thèse de Mlle SEDOARISOA n'étant pas envisageable pour 2016. Ceci serait refusé par l'École doctorale, compte tenu du fait que la réinscription en 2015 l'a été à titre exceptionnel.

Rapport d'activité 2014 de l'ACNUSA

Dans son dernier rapport d'activité 2014, l'ACNUSA regrette comme de coutume l'absence de prise en compte de certaines de ses propositions antérieures. Avec l'appui de la DGAC, et un peu de bonne volonté, elles pourraient déboucher sur des mesures concrètes à court terme.

Cette année, l'Autorité a souhaité tout particulièrement attiré l'attention sur ses nouvelles propositions de travail visant à renforcer ses pouvoirs, à créer un cadre permettant le rachat des immeubles d'habitation les plus fortement touchés par l'activité aérienne, à assurer l'information des personnes s'installant en zone de bruit et à garantir la prise en charge dans des conditions décentes selon le principe « pollueur payeur » de l'insonorisation des bâtiments situés dans les plans de gêne sonore. **Toutes ces propositions requièrent une intervention du législateur.**

Au chapitre Vols de nuit, elle recommande notamment
- La modulation de la redevance aéroportuaire afin d'inciter au renouvellement des flottes sur la période 22h-6h
- L'interdiction des avions les plus bruyants : seuls les avions présentant une marge cumulée égale ou supérieure à 13 EPNdB sont autorisés à atterrir ou à décoller entre minuit et 5h30. Cette mesure devrait être mise en œuvre sur tous les aéroports acnús au plus tard au début de la saison aéronautique d'été 2017
- Instaurer une plage de repos la nuit : nuit de vendredi à samedi ou de samedi à dimanche de 23 heures à 6 heures
Au chapitre « Aide à l'insonorisation », elle recommande notamment
- Fin de l'écrêtement de la TNSA
- Rétablissement de la prise en charge du coût des travaux nécessaires à 100% du montant plafonné
- Plafond revu à la hausse pour le plafond relatif à l'isolation de la toiture

Mission d'information parlementaire « Nuisances aéroportuaires »

Cf. Jacques-Alain BENISTI sur le programme de travail de la Mission

Groupe de travail « Vols de nuit Roissy CDG »

Ce GT a terminé ses travaux le 8 juin dernier lors d'une réunion de synthèse des recommandations des différents sous-groupes thématiques. Le rapport final est en cours de rédaction et sera diffusé en juillet 2015.

C'est un nouveau constat d'échec sur ce sujet. La mission de ce GT se faisant dans un cadre à droit constant, les recommandations formulées ne permettent pas d'envisager une réduction significative des nuisances aériennes liées au trafic de nuit entre 22h et 6h.

Notamment, sur les plages horaires les plus sensibles de début (22h-0h) et de fin de nuit (5h-6h), un effort de réduction des mouvements de la part des opérateurs était attendu compte-tenu de l'effet de report du trafic observé depuis l'arrêté de Robien de 2003 qui avait plafonné le nombre de créneaux attribuables à 22 500/an entre 0h et 5h.

La proposition est d'améliorer la ponctualité des vols sur le début et la fin de nuit. Certains vols de début de nuit au décollage (500) seront opérés à l'heure avant 22h00 alors qu'actuellement ils sont opérés en retard après 22h00. De même, certains vols de fin de nuit à l'atterrissage (500) seront opérés à l'heure après 6h00 alors qu'actuellement ils sont opérés en avance avant 6h00.

Cela représente 1000 mouvements seulement sur les 39 000 enregistrés sur la période 22h-0h et 5h-6h, et sur les près de 60 000 enregistrés sur l'ensemble de la nuit 22h-6h.

Point financier par Lucien Barge, Trésorier

Tableau des cotisations 2015 au 23/06/15	
77627,01 euros de cotisations 2015 versées au 23 juin 2015	
8 cotisations en attente de versement /58 cotisants = 14167,44 euros	
1 nouvel adhérent => Conseil départemental de Haute-Garonne depuis le 04/06/15	
2 nouveaux adhérents en attente de délibération : ORSAY (91) délibération prise fin juin 2015 ECOUCEN (95) le 24/06/15	
Nouveaux adhérents potentiels dans l'attente de réponse : 1. Nantes Métropole 2. Métropole de Lyon, Meyzieu 3. Communauté d'agglomération Roissy Porte de France 4. Piscop, Mitry-Mory 5. Nice Métropole	

Point sur la campagne d'adhésion 2015-2016

L'association Ville et Aéroport lancera une première campagne d'adhésion en **septembre 2015** auprès d'une centaine de parlementaires concernés par la problématique aéroportuaire (députés et sénateurs) ainsi qu'auprès de 250 collectivités locales ciblées (communautés d'agglomération, communautés urbaines, communautés de communes, communes, conseils généraux et régionaux).

La seconde phase de la campagne d'adhésion se déroulera en **décembre 2015** pour l'année 2016 auprès des 200 communes cibles incluses dans les PEB et PGS des principaux aéroports français, intercommunalités et parlementaires.

Le nouveau dossier d'adhésion 2015 est mis à jour au niveau des propositions thématiques de l'association. Il est téléchargeable sur www.villeaeroport.fr

D'ores et déjà, certaines communes ont signifié leur volonté d'adhérer et délibéreront prochainement (Ecouen, Orsay, Conflans-Sainte-Honorine,...). D'autres sont susceptibles d'adhérer (Meyzieu, Métropole de Lyon, Nice Métropole, Nantes Métropole, Communauté d'agglomération Roissy Porte de France, etc.).

Il y a par ailleurs des intercommunalités intéressées par notre action et encore une dizaine de parlementaires susceptibles d'adhérer à notre réseau.

Campagne d'adhésion (septembre 2015 et décembre 2015) avec Flyer de présentation Ville et Aéroport et Actes du colloque 2015

Point sur le coût du colloque 2015

Maison de la Chimie	Location salle, prestations techniques = 6400 euros
Déjeuner Chez Françoise	Menu 38,50 par personne x 100 convives = 3850 euros
Imprimeur (programme, brochure, roll'up et flyer)	1644 euros
Coût total	11894 euros